

Le Président

MONSIEUR CHRISTIAN LEYRIT
PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE
DU DEBAT PUBLIC
244 BOULEVARD SAINT-GERMAIN
75007 PARIS

Affaire suivie par AL /Pôle Dev/BE Sud
Tél. 05 56 99 33.33 – poste - 35 77 - a.leduc@gironde.fr
D.47

Bordeaux, le

Monsieur le Président,

Comme vous le savez, l'entretien et le développement du réseau routier départemental relève de la compétence des départements. Avec 6 476 km de routes dont 318 km de pistes cyclables, le Département de la Gironde gère ainsi l'un des plus vastes réseaux routiers départementaux de France. C'est l'un des domaines d'interventions prioritaires du Département, auquel sont sensibles les usagers.

Dans un contexte d'attractivité forte du département et de croissance urbaine et démographique, l'amélioration et l'aménagement d'infrastructures routières est nécessaire. Le Département de la Gironde porte actuellement un projet relatif aux conditions de déplacements sur les territoires des huit communes de la Communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique (COBAN).

La problématique de la mobilité sur les territoires situés au Nord du Bassin d'Arcachon est ancienne. Cependant, plusieurs constats témoignent de la nécessité de repenser globalement la mobilité sur le territoire du Nord Bassin d'Arcachon :

- Les difficultés de circulation sur la voie littorale Nord du Bassin (RD3)
- L'insécurité des déplacements sur cette même voie, qui traverse de nombreuses centralités urbaines
- L'absence d'attractivité des modes de déplacements alternatifs à la voiture
- La nécessité de préserver l'environnement naturel exceptionnel du Bassin d'Arcachon

Le Département de la Gironde et les collectivités locales ont déjà mis en œuvre des moyens financiers et humains considérables pour favoriser les modes de déplacements durables. Ainsi, les premières études concernant l'analyse des conditions de déplacements sur le territoire de la COBAN (Communauté de Communes du Bassin d'Arcachon Nord) ont été lancées au début des années 1990.

Le Département de la Gironde a lui-même fait réaliser de nombreuses études depuis le début des années 2000, afin d'étudier la faisabilité de réalisation d'une liaison nouvelle en zone rétro-littorale pour désengorger la RD3. Ce projet a été inscrit en 2014 dans le Schéma Directeur Routier Départemental, pour une réalisation et mise en service durant la période 2021/2028. Cependant, l'année 2015 a été marquée par un contexte réglementaire alourdi et l'intervention des services de l'Etat qui ont souligné certaines faiblesses du dossier.

Ces éléments ont conduit le Département de la Gironde, au début de l'année 2016, à prendre la décision de renforcer considérablement les moyens mis en œuvre pour améliorer sa connaissance de ce secteur de la Gironde et à poursuivre la concertation autour de cette opération en l'élargissant à tous les acteurs pouvant être concernés.

De nouvelles études ont ainsi été lancées au cours de l'année 2016, afin de réexaminer les conditions de déplacement sur une aire d'étude circonscrite aux 8 communes de la COBAN et de répondre aux enjeux de mobilité, de sécurité et de préservation de l'environnement. La nouvelle méthode de conduite de projet initiée par le Département doit permettre de mieux prendre en compte les attentes des habitants et les besoins du territoire à travers une démarche de concertation participative.

A ce stade, le coût prévisionnel pour l'aménagement d'une voie rétro-littorale nord du Bassin d'Arcachon serait de l'ordre de 80 millions d'euros. Dans l'état actuel de son élaboration, le projet est soumis à concertation publique au sens du Code de l'environnement.

Sur la base de ces éléments et prenant acte de l'ordonnance du 3 août 2016 réformant les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, j'ai décidé de saisir votre Commission conformément aux dispositions de l'article L. 121-8 du Code de l'Environnement.

Par le présent courrier, j'ai l'honneur de vous adresser un dossier comportant les informations relatives au projet de déplacements durables du Bassin d'Arcachon, ainsi qu'aux dispositions envisagées par le Département de la Gironde en vue d'organiser une concertation préalable sur ce projet.

Le Département de la Gironde tient à réunir l'ensemble des conditions permettant à la concertation préalable de remplir ses objectifs :

- informer sur le projet, présenter et discuter les scénarios envisagés, mais aussi rassembler des avis afin d'aboutir courant 2018 au choix d'un scénario pour le projet.

Dans ce contexte, je sollicite votre Commission afin que celle-ci puisse proposer au Département de la Gironde une méthode d'accompagnement pour mener à bien la mission de concertation préalable et mettre en œuvre une démarche de concertation exemplaire.

Si cette proposition vous agrée, mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

Jean Luc GLEYZE
Conseiller départemental du Canton Sud Gironde